



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

30/01/2026

L'essentiel du CSE du 15 janvier 2026

Avant tout, l'équipe CFDT CCI des pays de la Loire vous souhaite une **excellente année 2026**, pleine d'énergie, de projets, et de sérénité !

Les principaux sujets abordés lors de ce CSE

L'imminente fin de la saga budgétaire où les CCI vont à priori limiter la casse... pour cette année (baisse de 20 M€ de la TCCI, pour 175 M€ initialement prévu). Attendons de voir les contreparties. Et ne nous y trompons pas, le sujet reviendra pour le budget 2027.

Un désaccord sur l'approbation du précédent PV du CSE du 28 novembre ; la Direction souhaitant ne pas y annexer un CR de la commissions Santé Sécurité portant sur l'enquête RPS réalisé au **CFA de la CCI72**, au motif que nous n'avons jamais procédé ainsi. Ce fut l'occasion de questionner sur les avancées du plan d'action suite à cette enquête : à ce jour, peu d'éléments concrets communiqués aux collaborateurs concernés, alors que sa mise en œuvre apparaît prioritaire.

Une réclamation individuelle sur la règle du « bénévolat » pour les collaborateurs contribuant à la Nuit de l'Orientation **en CCI49**. Il y a moins de « volontaires », mais la Direction dit ne pas avoir d'inquiétude.

La présentation et le vote des budgets prévisionnels du CSE (fonctionnement et Activités Sociales et Culturelles) dont la construction intègre :

- Des contraintes URSSAF supplémentaires avec plus de salariés éligibles aux ASC
- Le choix de maintenir une offre élargie des prestations ASC

Un point sur la mise en œuvre de l'accord Télétravail : une vision positive de la part de la Direction, avec davantage de bénéficiaires sur la base des demandes faites par les salariés, et quelques refus. La commission SSCT du CSE mènera dans les prochaines semaines une enquête auprès de l'ensemble des salariés. Selon nous, des résistances persistent de la part de certains encadrants.

La présentation du Plan de développement des Compétences 2026 par la Commission Formation qui a donné lieu à la formulation d'un avis favorable par le CSE.

L'avis sur la mise en œuvre de la Loi Sapin 2 (probité) : le CSE a rendu un avis favorable concernant la mise en application du dispositif relatif à la probité et au cadre d'alerte interne.



A votre écoute !



cfdt-cci.com
47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com



Vos représentants syndicaux CFDT-CCI en région :

Véronique QUERE – veronique.quere@44.cci.fr – 06 28 66 07 19
Laura LANDREAU – laura.landreau@vendee.cci.fr - 06 73 67 80 19
Lydia CHATAIGNER – lydia.chataigner@vendee.cci.fr 02.51.45.32.16